

Réunion du Comité Syndical du 08 mars 2018

Convoqué le vingt-sept février deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le huit mars deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-sixième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

86^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Martine BELLEROSÉ
Monsieur Roland BLANCHET
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Hélène FEDERSPIEL
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH

Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Jacques VIGNERON
Monsieur Daniel VOGT
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Christian SIMONET

À Monsieur Dominique ADENOT

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Madame Martine FAUCHER

Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Bertrand PASCUTO
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Hervé PRONONCE
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

LEADER **Création de poste**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la candidature du Grand Clermont au programme européen LEADER a été retenue le 08 juillet 2015. Une enveloppe de 3 millions d'euros de fonds européens a ainsi été attribuée au territoire LEADER « Val d'Allier du Grand Clermont » (ex-EPCI de Murès-Allier, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté sur 23 communes) pour soutenir des projets de développement économique, de structuration touristique, de valorisation du patrimoine environnemental et bâti, d'émergence d'une offre culturelle et événementielle, de déploiement d'un réseau d'itinérance douce... qui participent de la réappropriation du Val d'Allier.

Le GAL est doté de moyens d'animation et de gestion, nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER. Ce sont 1,25 équivalents temps pleins qui sont actuellement mobilisés pour :

- Communiquer sur le programme LEADER et ses réalisations ;
- Informer et accompagner les bénéficiaires potentiels dans le montage des dossiers ;
- Accompagner le comité de programmation dans la phase de sélection des projets ;
- Favoriser la mise en réseau des bénéficiaires du programme ;
- Coordonner, animer et gérer le programme sur les plans administratif et financier ;
- Évaluer le programme LEADER en continu et proposer les ajustements nécessaires au comité de programmation.

Pour cela, le GAL bénéficie d'un soutien financier, qui permet de couvrir 80 % des dépenses de personnel dédiées au programme LEADER.

Pour assurer les missions d'instruction initialement dévolues au Conseil Régional, le Grand Clermont doit étoffer son équipe technique. Aussi, il convient de recruter un demi-équivalent temps-plein pour faire face au surcroît de travail, à la technicité accrue de la mission d'instruction désormais transférée au GAL et ainsi garantir une montée en charge de la mission d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet, donc de dépôt de dossier.

Le (ou la) gestionnaire aurait pour missions principales :

- Pré-instruction administrative et financière des dossiers (appui aux maîtres d'ouvrage sur la complétude des dossiers, respect des règlements et des marchés publics, saisie sur le logiciel OSIRIS, transmission à l'autorité de gestion, rédaction de courriers, ...) ;

- Pré-instruction des demandes de paiement en lien avec les co-financeurs et l'autorité de paiement (collecte et vérification des pièces, contrôle des dépenses, vérification des cofinancements publics, relance des maîtres d'ouvrage...) et suivi du versement des aides FEADER ;
- Renseigner les tableaux de bord nécessaires au suivi global et continu du programme et à la production des bilans annuels et de l'évaluation ;
- Appui à la préparation des dossiers de demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme et des demandes de paiement ;
- Appui à la préparation des réunions du Comité de programmation (convocation, relance des membres (double quorum), notification des décisions...).

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34, il vous est proposé de créer un emploi permanent de catégorie B ou C, à mi-temps, de la filière administrative, pour assurer la gestion du programme Leader.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la dite-catégorie dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de deuxième cycle en gestion et/ou politique européenne ou d'une expérience professionnelle dans la gestion d'un programme européen. Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la catégorie concernée.

Il est précisé que conformément à la sous-mesure 19.4 du programme de développement rural (animation-gestion du GAL), le poste de gestionnaire bénéficie de financements FEADER à hauteur de 80%, jusqu'en 2020.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver la création d'un poste de gestionnaire LEADER à mi-temps, de catégorie C ou B, et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à lancer une démarche de recrutement. Les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver la création d'un poste de catégorie C ou B sur un emploi de gestionnaire LEADER ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement ;**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2018.**

À Clermont-Ferrand, vendredi 16 mars 2018.

**Dominique ADENOT,
Président.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180308-575-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2018
Publication : 23/03/2018